

Sommaire

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- D'autres pistes pour financer la transition professionnelle
- Loi Avenir professionnel : ce que change l'ordonnance «coquille»
- Questions-réponses sur l'apprentissage
- Référentiel relatif aux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage
- Logo qualité, CEP : quelques éléments de calendrier dévoilés
- La formation continue dans l'enseignement supérieur en 2017 et son évolution depuis 2012
- S'orienter aujourd'hui, décryptage, dynamique et enjeux
- 5 infographies pour tout comprendre de la loi «Avenir professionnel»
- Regard sur les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage **ALAUNE**

ACTEURS, TERRITOIRES ET FILIERES PROFESSIONNELLES

- Conditions d'amélioration du lien entre les enseignements agricoles technique et supérieur long dans une perspective de promotion sociale
- Les formations environnementales mènent-elles à l'emploi ?
- Pour les lycées professionnels, l'avenir se joue en réseau

LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Apprentissage : les niveaux de prise en charge des contrats sont connus **ALAUNE**

- Une « Maison des Opco » pour développer a coopération

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

- Appel à contributions pour établir une liste des métiers émergents ou en particulière évolution
- Un projet d'arrêté précise l'expérimentation sur l'acquisition de blocs de compétence par la VAE **ALAUNE**

DISPOSITIFS SPECIFIQUES

- Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA **ALAUNE**
- Vers un Service public de l'insertion
- Campagne d'habilitation CléA et CléA numérique **ALAUNE**

CERTIFICATIONS QUALIFICATIONS

- Note relative à l'évaluation de l'impact économique et social d'un projet de certification professionnelle
- Nouvelles modalités de labellisation des campus des métiers et des qualifications
- Création de 11 commissions professionnelles consultatives
- France compétences lance la sélection des instances de labellisation
- Parution de la première liste des organismes certificateurs

MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

- MobilitéPro valide les acquis de la mobilité internationale **ALAUNE**
- Solity évalue l'utilité sociale de la formation professionnelle

La formation professionnelle

Regard sur les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Dossier documentaire (10e édition)

Cette édition conçue à l'occasion du premier anniversaire de la loi Avenir, présente une synthèse des différentes étapes de la réforme initiée dans le cadre de cette loi. Chacune des deux réformes (formation professionnelle et apprentissage) est approfondie au travers de ressources documentaires, d'une sélection d'articles d'articles issus des publications du Centre Inffo.

Consultation de la [page dédiée au dossier documentaire](#)

Référentiel relatif aux niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Suite à la publication du décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, France Compétences présente un référentiel unique dans lequel sont repris les différents niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par diplôme ou titre et par branche professionnelle.

Consultation de la [page de présentation du référentiel unique](#)

5 infographies pour tout comprendre de la loi "Avenir professionnel"

Un an après sa promulgation et la publication de 113 textes d'application, la loi "pour choisir son avenir professionnel" a défini une nouvelle gouvernance de l'appareil de formation en France, élargi les modalités de l'apprentissage, simplifié l'accessibilité des droits individuels à la formation, réorganisé le système de ces certifications professionnelles et initié le deuxième acte de la qualité de l'offre de la formation.

A cette occasion, Centre Inffo propose 5 infographies qui présentent la synthèse de chacun de ces axes.

Consultation de la [page de présentation des infographies](#)

S'orienter aujourd'hui, décryptage, dynamique et enjeux

"S'orienter aujourd'hui", Lab'Ho Adecco Group, septembre 2019

Le groupe Adecco vient de publier une étude intitulée "S'orienter aujourd'hui". En effet, l'orientation durant sa carrière professionnelle est un phénomène sociétal. On apprend que 40 % des actifs ont un poste dont le secteur est sans lien avec leur domaine d'études alors que 64 % des salariés reconvertis "ressentent un meilleur épanouissement professionnel". On constate donc que savoir s'orienter est indispensable pour évoluer dans un marché du travail "en constante mutation".

Sont ensuite abordées les différentes voies de l'orientation en formation initiale et tout au long de la vie ainsi que les mécanismes qui les organisent. Au travers des diverses influences qui animent ces mécanismes de l'orientation, on découvre différents profils types d'individus qui se sont réorientés.

Consultation de la [page de présentation de l'étude](#)

D'autres pistes pour financer la transition professionnelle

Selon Jean-Marie Luttringer le co-financement de la transition professionnelle peut être pris en charge par plusieurs dispositifs existants, tels que l'épargne retraite, les comptes épargne temps, les congés sans solde, le débits-formation... En effet, à une heure où les fonds destinés à la formation se font rares, la solution du co-investissement en argent et/ou en temps pourrait permettre le financement de la formation des actifs, autres que ceux déjà plébiscitée par la Loi Avenir : CPF Transition, ProA...

Consultation de la [Chronique n° 152 de Jean-Marie Luttringer](#)

Logo qualité, CEP : quelques éléments de calendrier dévoilés

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, en collaboration avec Centre Inffo, a détaillé les principales caractéristiques de la Loi Avenir lors d'une session de formation à l'attention des journalistes de l'information sociale :

- La certification qualité comprend à ce jour une vingtaine de certificateurs qui, dès que leur recevabilité sera accordée par la Cofrac, seront en mesure de commencer leur activité de certification sous le contrôle du comité d'accréditation. Un logo leur sera dédié d'ici la fin du mois d'octobre.
- Concernant les opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle, la Dgefp* a rendu une première décision suite à laquelle les instances régionales sont consultées par les bureaux des Crefop** du 26 septembre du 4 octobre. A l'issue de cette consultation, les nouveaux opérateurs régionaux du CEP seront identifiés vers le 15 octobre.

*Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

**Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Consultation de la [page dédiée à la certification qualité](#)

La formation continue dans l'enseignement supérieur en 2017 et son évolution depuis 2012

Note d'information n°19.12, Ministère de l'Enseignement supérieur, septembre 2019

Le ministère de l'enseignement supérieur vient de publier une note d'information dans laquelle il dresse le bilan de la formation continue dans l'enseignement supérieur public entre 2012 et 2017. On constate que la durée moyenne des formations a augmenté de 18 %, avec 159 heures en 2017, alors que le nombre de stagiaires reste constant avec 451 000 stagiaires accueillis en 2017. Deuxième constat, les diplômes nationaux sont les plus préparés dans le cadre de la formation continue (66 % pour 107 000 diplômes délivrés), et dans les mêmes spécialités : services aux personnes, sciences humaines et droit, échange et gestion.

Consultation de la [page de présentation de l'étude](#)

Loi Avenir professionnel : ce que change l'ordonnance "coquille"

Afin de mettre en cohérence les différentes dispositions publiées dans le cadre de la Loi Avenir, une ordonnance est parue au journal officiel. Elle est consacrée à :

- les heures de DIF* ne sont pas perdues et sont converties en euros ; elles sont désormais prises en compte dans le calcul du plafond du CPF** ;
- l'instauration d'une période de transition, jusqu'au 31 décembre 2020, pour l'entretien professionnel ;
- la possibilité de prise en charge de la rémunération des bénéficiaires du dispositif ProA par l'Opco, par accord collectif de la branche ;
- la durée du contrat d'apprentissage peut être supérieure à la durée de formation ; le statut de stagiaire de la formation professionnelle est ouvert aux apprentis qui, en rupture de contrat, poursuivent leur formation en CFA dans la limite de 6 mois.

*Droit individuel à la formation

**Compte personnel de formation

Consultation :

- [du rapport relatif à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019](#)
- [de l'ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019](#)

Questions-réponses sur l'apprentissage

Deux "Questions-réponses" relatifs à l'apprentissage ont été publiées sur le site du ministère du Travail. Le premier intitulé "Mise en oeuvre de la réforme dans les CFA" reprend toutes les dispositions et réglementations propres au CFA dans le cadre de la réforme "pour choisir son avenir professionnel". Le second, "Rémunération des apprentis" reprend les mesures réglementaires qui cadrent la rémunération des apprentis quel que soit le niveau du diplôme concerné.

Consultation :

- [de la page de présentation des Questions-réponses "Mise en oeuvre de la réforme dans les CFA"](#)
- [de la page de présentation des Questions-réponses "Rémunération des apprentis"](#)

Acteurs, territoires et filières professionnelles

Conditions d'amélioration du lien entre les enseignements agricole technique et supérieur long dans une perspective de promotion sociale
Rapport n° 17046, CGAER, Janvier 2019

Si la promotion sociale des jeunes est un objectif important qui caractérise l'enseignement agricole, les poursuites d'études des apprenants issus de l'enseignement technique agricole dans l'enseignement supérieur long, sont faibles.

Suite à ce constat, le CGAER a été missionné pour faire l'analyse de cette situation en prenant en considération la diversification des voies d'accès aux écoles et en identifiant les freins à cette poursuite d'études. Des préconisations sont attendues pour resserrer les liens entre les deux composantes de l'enseignement agricole

Consultation de la [page consacré à l'article](#)

Pour les lycées professionnels, l'avenir se joue en réseau

Bref n° 379, Céreq, juillet 2019

Suite à la réforme du lycée professionnel engagée en 2018, le Céreq a réalisé une étude dans laquelle il présente deux académies "pilotes". L'objectif visé par cette réforme tend à généraliser la mise en réseau des établissements de formation, l'analyse présentée dans cette étude permet de mieux appréhender les enjeux, les finalités et les difficultés "pour systématiser leur mise en oeuvre".

Consultation de la [page dédiée à la publication](#)

Les formations environnementales mènent-elles à l'emploi ?

Commissariat Général au Développement Durable, DataLab Essentiel (coll.), juillet 2019

Suite à l'analyse des résultats de l'enquête "Génération 2013", le Céreq a réalisé une étude qui révèle que les jeunes formés à l'environnement rencontrent des difficultés pour entrer dans la vie active que les autres diplômés. En effet, les statistiques démontrent que leurs conditions d'insertion et d'emploi leur sont défavorables avec 19 % des jeunes formés en environnement au chômage, avec un faible taux d'accès à un emploi durable.

De plus, on constate également des écarts selon le niveau d'étude, la formation suivie et le genre, "ainsi, l'apprentissage accélère l'accès à l'embauche, les femmes ne sont que 53% à accéder à un emploi, contre 58% des hommes."

Consultation de la [page dédiée à l'étude](#)

Les financements de la formation professionnelle

Apprentissage : les niveaux de prise en charge des contrats sont connus

Les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et les modalités de financement par les Opco sont définis dans un décret paru au Journal Officiel. En parallèle, France compétences a mis en ligne le référentiel unique reprenant la totalité des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Consultation du [décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019](#)

Consultation de la [page dédiée au référentiel et sa notice explicative](#)

Une « Maison des Opco » pour développer la coopération

Dans le cadre de la restructuration des opérateurs de compétences, le président d'Atlas (Opco du conseil et des services financiers) propose une coopération entre les branches et entre les Opco afin d'assurer la mise en oeuvre de ce projet.

Consultation de l'[article du Centre Inffo](#)

Développement des compétences

Un projet d'arrêté précise l'expérimentation sur l'acquisition de blocs de compétence par la VAE

Suite à la loi Avenir, une expérimentation visant à suivre des actions de VAE "pour acquérir un ou plusieurs blocs de compétences" va être mise en place. Dans ce cadre, un arrêté va venir fixer le cahier des charges qui permettra également de positionner l'action de formation dans un projet de transition professionnelle. Ainsi le ministère du Travail souhaite pouvoir examiner dans quelles mesures la VAE par blocs de compétences peut être un levier pour accéder à une qualification. "Tout certificateur peut être porteur de projet".

La prise en charge des financements sera assurée par les dispositifs de droit commun à savoir, CPF, Pôle emploi, Régions, employeur (plan de développement des compétences) ou Opco pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Consultation de l'[article consacré au projet d'arrêté](#)

Appel à contributions pour établir une liste des métiers émergents ou en particulière évolution

Afin de dresser une liste des métiers émergents ou en évolution, France compétences lance un appel à contributions à l'attention des acteurs et témoins de la transformation des métiers (branches professionnelles, entreprises, organismes de formation, observatoires, cabinets d'études etc.)

Ouvert jusqu'au 8 novembre prochain, la liste issue de cet appel à contribution, sera publiée fin 2019.

Consultation de la [page dédiée à l'appel à contribution](#)

Dispositifs spécifiques

Prévenir le décrochage : une comparaison entre lycées professionnels et CFA

Céreq Bref, n° 380, Septembre 2019

Dans cette publication le Céreq dresse le bilan d'une enquête comparative entre les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis, sur le décrochage des jeunes en formation. Il s'agit là de deux conceptions du décrochage qui ont permis d'identifier les moyens de prévention différents selon les voies de formation. On constate également qu'une réflexion collective est portée dans les deux filières de formation avec une part de participation qui n'est pas égale parmi les membres des deux communautés éducatives.

En effet, si au sein des lycées professionnels la réflexion est menée par des groupes de prévention, au niveau des centres de formation d'apprentis elle est portée par la direction et par la Région et/ou les branches professionnelles.

En conclusion, même si les CFA et lycées professionnels ne sont pas confrontés "aux mêmes types de ruptures de parcours", la prévention du décrochage tient un rôle important dans l'enseignement professionnel qui représente à lui seul une solution d'ancrage pour les collégiens en difficultés scolaires.

Consultation de la [page dédiée au Céreq Bref n° 30](#)

Vers un Service public de l'insertion

La concertation pour la création du service public de l'insertion (SPI) vient d'être lancée par la ministre du Travail. Annoncée par le président de la République dans le cadre du "Plan pauvreté", elle réunit les représentants des collectivités et les partenaires sociaux autour d'une mission : réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour accélérer l'orientation et la mise en place de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le premier objectif affiché est "la reprise d'emploi ou d'activité".

Le retour des travaux est prévu pour janvier 2020.

Consultation de la [page de présentation de la concertation](#)

Campagne d'habilitation CléA et CléA numérique

Certif'Pro vient d'ouvrir la nouvelle campagne d'habilitation CléA et CléA numérique de ce second semestre 2019, "avec de légères variantes pour les deux dispositifs".

En effet, la procédure d'habilitation du dispositif CléA ne concerne plus que le volet "évaluation". En ce qui concerne CléA numérique, la procédure d'habilitation comprend à la fois les volets "qualité" et "évaluation".

Les candidatures sont attendues pour le 31 octobre et seront validées lors du CA de l'association le 11 décembre.

Consultation de la [page dédiée à la campagne d'habilitation](#)

Certifications, qualifications

Note relative à l'évaluation de l'impact économique et social d'un projet de certification professionnelle

Une note évaluant l'impact économique et social d'un projet de certification professionnelle a été publiée par France compétences. Son objectif est d'expliquer certains points de la procédure d'enregistrement de certification professionnelle au Rncp*, tels que :

- de préciser les attendus de la commission en matière d'adéquation des certifications professionnelles aux besoins économiques et sociaux,
- de proposer une définition de la notion de promotion,
- de fixer la méthodologie de calcul des principaux indicateurs associés.

Des précisions sont également apportées sur les dispositions du Rgpd** appliquées lors d'une demande d'enregistrement par téléprocédure.

*Répertoire national des certifications professionnelles

**Règlement général sur la protection des données

Consultation de [la note de France Compétence](#)

Nouvelles modalités de labellisation des campus des métiers et des qualifications

Les modalités de labellisation des campus des métiers et qualification sont modifiées dans le décret n° 2019-962 du 16 septembre 2019. Désormais la détermination des critères d'attribution du label est défini dans un cahier des charges national ; la procédure d'évaluation des candidatures est simplifiée ; l'expertise des projets de campus des métiers et des qualifications est désormais menée par des spécialistes dans les domaines de l'éducation ou de l'économie.

Les projets les plus ambitieux se verront attribuer une mention "excellence" ; De plus, la durée du label est désormais variable, dans la limite de cinq ans renouvelables.

Consultation du [décret n° 2019-962 du 16 septembre 2019](#)

Création de 11 commissions professionnelles consultatives

Onze commissions professionnelles consultatives (CPC) ont été créées par décret. Communes à plusieurs ministères, elles sont chargées d'analyser les projets de création, de révision ou de suppression des diplômes et titres professionnels certifiés par l'Etat. La composition, l'organisation et le fonctionnement de ces CPC sont détaillées dans ce décret qui définit également les conditions et modalités de remboursement des frais des membres lors de leurs participations aux différents groupes de travail.

Consultation du [décret n°2019-958 du 13 septembre 2019](#)

France compétences lance la sélection des instances de labellisation

Le processus permettant d'identifier de nouvelles instances de labellisation qui permettront d'accéder à la certification nationale par une autre voie, vient d'être ouvert par France compétences. Les deux modalités de reconnaissance se basent sur le référentiel national unique. Ces instances ont jusqu'au 4 novembre prochain pour déposer leur dossier, la liste des instances de labellisation

Consultation de la [page consacrée à la campagne de désignation](#)

Parution de la première liste des organismes certificateurs

Quelques organismes de certification d'organismes de formation, ont obtenu de la Cofrac* une recevabilité provisoire dont la liste est consultable sur le site du ministère du travail. Celle liste sera régulièrement mise à jour.

*Comité français d'accréditation

Consultation de [la liste des organismes éligibles](#)

Mobilité nationale et internationale

Solity évalue l'utilité sociale de la formation professionnelle

Dans le cadre du projet européen Solity, un outil informatique à destination des organismes de formation afin de leur permettre d'évaluer et d'améliorer leur utilité sociale : "leur capacité à répondre aux besoins des entreprises et des particuliers, en lien avec les mutations sociales et sociétales".

Solity a été créé autour de cinq axes d'évaluation :

Axe 1 : Lutte contre le chômage – Insertion professionnelle.

Axe 2 : Développement humain, individuel et collectif.

Axe 3 : Lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Axe 4 : Contribution au développement territorial et régional.

Axe 5 : Implication et exemplarité à l'interne des organismes de formation.

Gratuit et accessible, l'outil sera ouvert à tous les organismes de formation qui pourront renseigner les indicateurs sur la base du volontariat et à disposition des prescripteurs de formation, des entreprises, et des particuliers. L'Union européenne envisage de créer un Label d'utilité sociale des OF.

Consultation de la [page de présentation du projet Solity](#)

MobilitéPro valide les acquis de la mobilité internationale

Deux arrêtés publiés au Journal officiel créent une unité facultative de mobilité dans les diplômes du bac pro, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et du certificat d'aptitude professionnelle. Ainsi les acquis liés à la mobilité internationale pourront être validés pour les apprentis et lycéens de la voie professionnelle. Une épreuve relative à la mobilité va être mise en place et sera validée par l'attestation "MobilitéPro". Est annexé aux deux arrêtés, le référentiel des compétences constitutives de cette unité, réalisé en deux parties :

- la découverte professionnelle
- la découverte culturelle pendant la mobilité

Consultation de l'arrêté du 30 août 2019 :

- [relatif au bac pro, au brevet professionnel, au brevet des métiers d'art](#)
- [relatif au CAP](#)

→ Retrouvez les anciens numéros du POUR INFO à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/id>

→ Prochain numéro prévu le :

31 octobre 2019



INF P O U R

09-2019

AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999 - 21079 DIJON cedex

Septembre 2019

Coordination : Sylvie Petitjean - Magali Pichot - Marie-Françoise Wenandy
Cellule de veille gérée par Frédérique Rousseau
Maquette, conception graphique et mise en page : Frédérique Rousseau